ARRÊTÉ DE VOIRIE N°310-2024-CEA DU 25/07/2024 PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la commune de Valence-en-Poitou,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la voirie routière,
VU la demande en date du 24/07/2024 présentée par Monsieur , Président de Ceaux en Fête, 1 L'Estapot, Ceaux-en-Couhé, 86700 VALENCE-EN-POITOU, sollicite l'autorisation de s'installer au stade de football afin d'organiser le festival des Jeunes Pousses le samedi 31 Août 2024
Considérant qu'il convient de règlementer les occupations du domaine public qui dérogent à son utilisation normale ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 - Monsieur représentant l'Association Ceaux en Fête est autorisé à occuper le stade de foot de la commune déléguée de Ceaux-en-Couhé du vendredi 30 Août 2024 de 8 h au dimanche 1er septembre 2024 à 18 h pour l'organisation du Festival des Jeunes Pousses.

ARTICLE 2 - Le bénéficiaire s'engage à respecter, en toutes circonstances, les lois et règlements se rapportant tant à l'occupation des lieux qu'aux activités autorisées.
Ainsi que d'appliquer les règles sanitaires en vigueur à la date de l'évènement.

ARTICLE 3 -Le bénéficiaire s'engage à garantir la Commune déléguée de Ceaux-en-Couhé contre tous recours, quels qu'ils soient, à la suite d'accidents ou dommages causés par les personnes ci-dessus visées au premier alinéa.
L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile pendant la période où le stade est mis à disposition. Cette police porte le n° I8 4017809 elle a été souscrite auprès du Crédit Mutuel de Civray.

ARTICLE 4 - A l'expiration de la présente autorisation, pour quelque cause que ce soit, l'occupant sera tenu de remettre les lieux dans leur état initial.

ARTICLE 5 - Ampliation du présent arrêté est adressé à :
- M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Notifié à l'intéressé,
- Et affiché.

Fait à Valence-en-Poitou, Le 25/07/2024
La Maire déléguée de Ceaux-en-Couhé,
Annie PARADOT

COMMUNE de VALENCE-en-POITOU R.F. 86 - VIENNE